

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/CF 22/15/1(REV1)

Avril 2022

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quinzième session

En ligne

9-13 et 24 mai 2022

Les groupes de travail sur la révision des normes Codex pour les contaminants, travaux de suivi sur les résultats des évaluations du JECFA et des consultations d'experts FAO/OMS et la liste prioritaire des contaminants à évaluer par le JECFA se réuniront le mardi 3 mai et le jeudi 5 mai 2022 de 13 heures à 16 heures.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 22/15/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires	CX/CF 22/15/2
3	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS y compris le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	CX/CF 22/15/3
4	Questions d'intérêt émanant d'autres organisations internationales	CX/CF 22/15/4
Substances toxiques présentes dans l'industrie, dans l'environnement et à l'état naturel		
5	Limites maximales pour le cadmium dans la poudre de cacao (100 % de matière sèche totale de cacao) (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/5
	<ul style="list-style-type: none">Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/14-CF	CX/CF 22/15/5-Add.1
6	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 7)	CX/CF 22/15/6
	<ul style="list-style-type: none">Observations à l'étape 6 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/15-CF	CX/CF 22/15/6-Add.1
7	Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/7
	<ul style="list-style-type: none">Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/16-CF	CX/CF 22/15/7-Add.1
8	Limites maximales pour le méthylmercure dans certaines espèces de poissons et plan d'échantillonnage associé (l'hoplostète orange et l'abadèche rosé) (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/8
	<ul style="list-style-type: none">Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/17-CF	CX/CF 22/15/8-Add.1

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, seuls l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur le site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'avoir avec eux tous les documents qui ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session.

Veuillez consulter le site Internet du Codex pour des mises à jour régulières sur l'état d'avancement des documents de travail et autres informations logistiques liées à cette réunion.

[Page des réunions du site Internet](#) – [CCCCF15](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
Toxines		
9	Limites maximales pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge inclus et plan d'échantillonnage associé (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/9
	<ul style="list-style-type: none"> Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/18-CF 	CX/CF 22/15/9-Add.1
10	Limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/10
	Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/19-CF	CX/CF 22/15/10-Add.1
11	Limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment et le paprika déshydratés, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/11
12	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines (à l'étape 4)	CX/CF 22/15/12
	Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2022/21-CF	CX/CF 22/15/12-Add.1
Documents de travail		
13	Le méthylmercure dans le poisson: <ul style="list-style-type: none"> Faisabilité d'établir une limite maximale pour la légine australe Autres recommandations en matière de gestion des risques pour le méthylmercure dans le poisson 	CX/CF 22/15/8
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2022/17-CF	CX/CF 22/15/8-Add.1
14	Alcaloïdes de pyrrolizidine	CX/CF 22/15/13 (non publié)
Questions générales		
15	Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale et d'une amélioration de la collecte des données	CX/CF 22/15/14
16	Examen des méthodes d'analyse des contaminants	CX/CF 22/15/15
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2022/22-CF	CX/CF 22/15/15-Add.1
Travaux futurs		
17	Plan de travail prospectif pour le CCCF Examen des combinaisons contaminants/aliments de base pour les travaux futurs du CCCF	CL 2021/87-CF
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2021/87-CF	CX/CF 22/15/16
18	Révision des normes du Codex pour les contaminants	CL 2021/90-CF
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2021/90-CF	CX/CF 22/15/17
19	Suivi des résultats des évaluations du JECFA et des consultations d'experts FAO/OMS	CL 2021/89-CF
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2021/89-CF	CX/CF 22/15/18
20	Liste des contaminants à évaluer en priorité par le JECFA	REP21/CF14, Appendix VIII
	Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2021/88-CF	CX/CF 22/15/19

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
Autres sujets		
21	Autres questions	
22	Date et lieu de la prochaine session	
23	Adoption du rapport	

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document d'information et à l'appui des débats sur les contaminants (Cote Doc. CF/15 INF/1): une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants sera disponible durant la session.

NOTES EXPLICATIVES

Tous les lettres circulaires concernant le CCCF sont disponibles sur le site web du Codex suivant:

- <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

Points 8 et 13 de l'ordre du jour: Le document de travail CX/CF 22/15/8 contient les limites maximales pour certaines espèces de poissons (l'hoplostète orange et l'abadèche rosé) et le plan d'échantillonnage correspondant (à l'étape 4) ainsi que le document de travail sur la faisabilité d'établir une limite maximale pour la légine australe et d'autres recommandations en matière de gestion des risques pour le méthylmercure dans le poisson. Des observations sur les recommandations concernant les questions relatives à la procédure par étapes et le document de travail sont demandées à travers la CL 2022/17-CF et seront rassemblées dans le document CX/CF 22/15/8-Add.1 et examinées sous les points de l'ordre du jour pertinents.

Point 14 de l'ordre du jour: Le Comité examinera les moyens de traiter les alcaloïdes de pyrrolizidine au point 19 de l'ordre du jour.

Points 18, 19 et 20 de l'ordre du jour: Le résumé, les conclusions et les recommandations des groupes de travail sur la révision des normes Codex pour les contaminants, la liste prioritaire des contaminants à évaluer par le JECFA et les travaux de suivi sur les résultats des évaluations du JECFA et des consultations d'experts FAO/OMS seront disponibles en tant que documents de séance sur la page des réunions du site Internet du Codex (CCCF15) et seront examinés sous ces points de l'ordre du jour.

Point 21 de l'ordre du jour: D'autres questions non prévues pour discussion dans l'ordre du jour provisoire pourraient être proposées au point 1 de l'ordre du jour et être examinées au point 21 de l'ordre du jour, sous réserve de l'accord du Comité. Les questions dont l'examen est prévu au titre des Autres questions dépendent du temps disponible.